



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars à 18h30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

BATIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE

BATIMENTS COMMUNAUX : CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA PRODUCTION DE CHALEUR, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DES INSTALLATIONS VMC

délibération 2020/16

Deux entreprises ont été consultées pour le contrat de maintenance de la production de chaleur, d'eau chaude sanitaire et des installations VMC :

- VEOLIA qui assure déjà la maintenance d'une partie des bâtiments communaux
- SCF qui a exécuté les travaux au groupe solaire.

Joël COTREL propose de retenir la société VEOLIA, qui présente la meilleure offre pour la maintenance du groupe scolaire, de l'école maternelle et de la salle omnisport pour un montant de 2 161,50 € HT contre 2 700,00 € HT pour SCF.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- Valide le devis de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 2 161,50 € HT, soit 2 593,80 € TTC,
- Donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

LOGEMENT 2 RUE DE LA POSTE : FIXATION DU LOYER

délibération 2020/17

Suite à la fin du bail du logement 2 rue de La Poste d'une superficie de 102 m² et aux travaux réalisés par le service technique, il convient de fixer le loyer du logement.

Madame le Maire propose de fixer le loyer du logement 2 rue de La Poste à 750 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (9 POUR, 5 ABSTENTIONS) :

- Valide le loyer du logement 2 rue de La Poste pour un montant de 750 €,
- Autorise Madame le maire à signer le bail à intervenir,
- Donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

Les membres du conseil municipal ont visité ce jour le logement 2 rue de La Poste et ont souligné le très bon travail réalisé par l'équipe technique.

GYMNASE DU PETIT BOIS : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE GAZ délibération 2020/18

Pour l'alimentation en gaz de ville du gymnase du Petit Bois, il est devenu nécessaire de faire des adaptations sur la chaudière actuelle.

Deux entreprises ont été consultées :

- VEOLIA qui refuse d'exécuter des travaux sur la chaudière, vu sa vétusté et propose un remplacement pour 8 266,05 € HT
- SCF qui propose des travaux de réparation pour 7 656 € HT ou un remplacement de chaudière pour 14 194,80 € HT

Joël COTREL propose de retenir l'offre de VEOLIA.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- Valide le remplacement de la chaudière du gymnase du Petit Bois,
- Valide le devis de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 8 266,05 € HT, soit 9 919,26 € TTC,
- Décide de financer cet investissement à l'article 21318,
- Donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

▪ **AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG – DEVIS SDEC**

ECLAIRAGE PUBLIC : DEVIS SDEC

délibération 2020/20

Le SDEC ENERGIE, ayant la compétence de l'éclairage public, a été sollicité par la commune pour le projet d'extension d'éclairage public concernant le projet de « revitalisation du cœur de bourg » (hors tranchées et réfections de voirie).

La contribution de la commune s'élèverait à la somme de 186 897,48 € correspondant au montant du devis de 344 948,24 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- Valide le devis du SDEC ENERGIE pour un montant de 186 897,48 € à la charge de la commune qui correspond au montant du devis de 344 948,24 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.
- Décide de financer cet investissement à l'article 204,
- Donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant

JOURNAL LUMINEUX : DEVIS SDEC

délibération 2020/21

Le PMV (Panneau à Messages Variables) actuel, situé route de Paris, arrivant à saturation et devenu obsolète, la commune a sollicité le SDEC ENERGIE pour le renouveler.

La contribution de la commune s'élèverait à la somme de 10 767,06 € correspondant au montant du devis de 19 877,65 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, (POUR : 11 VOIX, ABSTENTION : 3 VOIX) :

- Valide le devis du SDEC ENERGIE pour un montant de 10 767,06 € à la charge de la commune qui correspond au montant du devis de 19 877,65 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE,
- Décide de financer cet investissement à l'article 2188,
- Donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant

AFFAIRES FINANCIERES

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, Madame le maire informe le Conseil municipal qu'elle a engagé les dépenses suivantes :

- Ecole élémentaire :
 - Stores classes 4 et 6 – AFC : 1 920,00 € HT soit 2 304,00 € TTC

- Ecole maternelle :
 - Cylindres et transpondeurs -AGYL Systems : 957,00 € HT soit 1 148,40 € TTC
 - Caméra supplémentaire vidéosurveillance – 2 AD : 1 550,00 € HT soit 1 860,00 € TTC
 - Stores classe 1 et 2 – AFC : 1 670,00 € HT soit 2 004,00 € TTC
 - 2 tricycles – MAJUSCULE : 243,33 € HT soit 292,00 € TTC

- Foyer Rural :
 - Adoucisseur d'eau – CULLIGAN : 1 780,50 € HT soit 2 136,60 € TTC

- Logement 2 rue de la Poste :
 - Menuiseries – AFC : 2 406,00 € HT soit 2 887,20 € TTC

- Salle omnisports :
 - Cercle de basket – EQUIP CLUB : 213,33 € HT soit 256,00 € TTC
 - Chaufferie salle omnisport : plomberie : 3 494,15 € HT soit 4 192,99 € TTC,

- Mairie :
 - Switch – RAS : 234, € HT soit 280,80 € TTC

- Divers bâtiments :
 - Sèche-mains - COAXEL1 238,42 € HT soit 1 486,10 € TTC

- Voirie :
 - Poteau incendie- FLORO- : 1 850,00 € HT soit 2 220,00 € TTC
 -
 -

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

REVISION DU SCoT / LOGEMENTS NEUFS DES POLES PRINCIPAUX

98 logements sont à répartir entre les 4 communes pôle par an pendant 6 ans. La commune de Cagny disposerait en moyenne de 25 logements par an pendant 6 ans, soit 150 logements sur la période.

Pour mémoire, le PA (permis d'aménager) obtenu par FRANCELOT en 2019 compte 143 logements. Ceci signifie que tout autre projet est bloqué durant les 6 ans à venir.

VOIRIE 2020 : GROUPEMENT DE COMMANDES

délibération 2020/26

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de réfection rue de La Poste à CAGNY,

Vu les compétences de la Communauté de Communes Val ès dunes en matière de réfection de voies classées communales,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une même entreprise pour les travaux de compétences communale et communautaire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 23 janvier 2020,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- *Approuve la conclusion de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue de La Poste à CAGNY,
Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la CDC et de la commune s'établissent comme suit :*
 - *Val ès dunes : 75 507,60 € TTC*
 - *Commune : 91 042,62 € TTC*
 - *Total : 166 550,22 € TTC*
- *Donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.